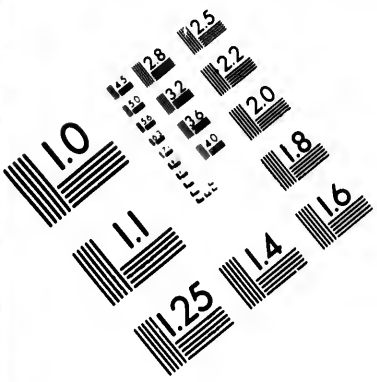

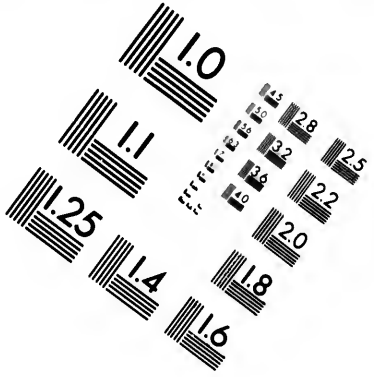

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

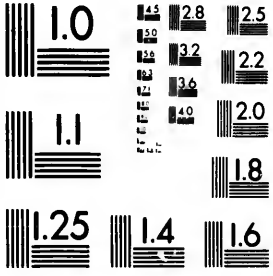

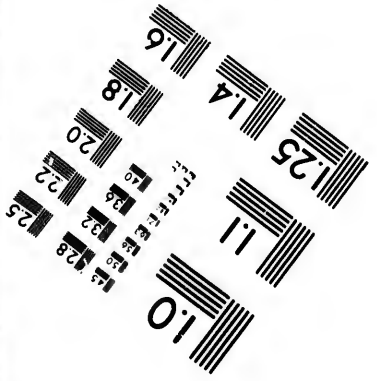

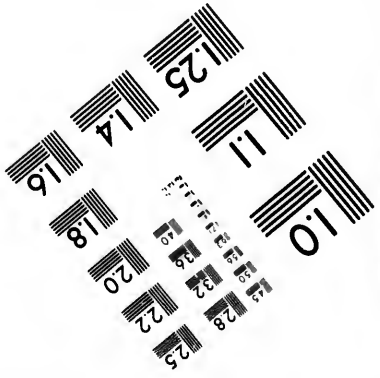

Can

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/ Couvertures de couleur
- ☐ Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- ☐ Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☑ Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/ Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)
- ☐ Additional comments/ Commentaires supplémentaires

- ☐ Coloured pages/ Pages de couleur
- ☐ Coloured plates/ Planches en couleur
- ☑ Show through/ Transparence
- ☐ Pages damaged/ Pages endommagées

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- ☐ Only edition available/ Seule édition disponible
- ☑ Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- ☐ Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- ☐ Plates missing/ Des planches manquent
- ☐ Additional comments/ Commentaires supplémentaires

- ☐ Pagination incorrect/ Erreurs de pagination
- ☐ Pages missing/ Des pages manquent
- ☐ Maps missing/ Des cartes géographiques manquent

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of Parliament

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque du Parlement

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

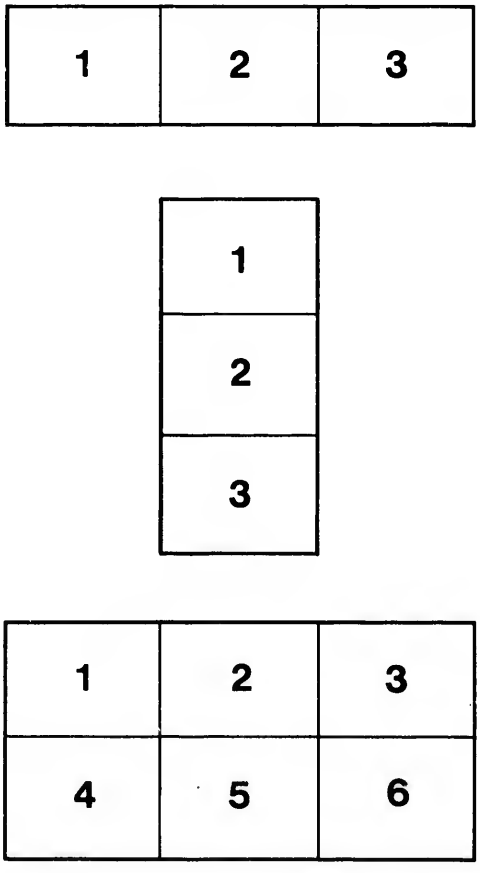

Le

LE

Le
faire
ont in
la car
leurs
Nou
dont
force
tituć
chefs
confia
sieur
mais,
saire
et ses
si sa
tie po
ment
confia
Il
ment
victio
dévou
chable
peuple
n'a ri
lui rep
Merci
dexam
Dan
peu d
plus n
les fa

HONORE MERCIER

Le Candidat Libéral du Comté de St. Hyacinthe.

SON PASSE ET SON PRESENT.

LE PASSE ET LE PRESENT DE M. MERCIER.

Le comté de St. Hyacinthe est appelé à faire le choix d'un candidat et les électeurs ont intérêt à bien connaître les principes et la carrière publique de ceux qui briguent leurs suffrages.

Nous possédions un député, M. Delorme, dont les antécédents étaient connus. A *force d'intrigues*, M. Mercier lui a été substitué comme candidat, parce que certains chefs *supposaient* qu'il capterait mieux la confiance du peuple. Aujourd'hui ce monsieur se présente pour solliciter les votes ; mais, avant de les lui donner, il est nécessaire de se *bien renseigner* sur sa personne et ses doctrines et d'examiner *sérieusement* si sa conduite passée peut être une *garantie* pour sa conduite future et s'il est *réellement* digne de notre estime et de notre confiance.

Il est de l'intérêt de tous que le parlement ne renferme que des hommes à *convictions sincères*, à principes *solides et bons*, dévoués et d'une *intégrité politique irréprochable*. C'est le meilleur moyen pour le peuple d'être bien gouverné. M. Tellier *n'a rien*, dans sa vie passé, qu'on puisse lui reprocher. En-est il de même de M. Mercier ? C'est ce qu'il est important dexaminer.

Dans cet examen, nous entendons faire peu de réflexions. Les citations seront plus nombreuses que nos remarques, mais les faits et les appréciations parleront par eux-mêmes et les électeurs seront *les juges impartiaux* de ce que nous allons mettre sous leurs yeux.

I.

OPINIONS DE M. MERCIER SUR LES LIBERAUX DE ST. HYACINTHE ET LEURS JOURNAUX.

M. Mercier n'a pas toujours été *libéral*, c'est connu ; mais rien ne dit qu'il ne reviendra pas conservateur. C'est un homme à idées mobiles comme le vent et sa nature a beaucoup de ressemblance avec les girouettes. Lorsqu'il est arrivé à St. Hyacinthe, il y a 16 ans, M. Mercier fut très heureux de s'engager comme rédacteur du " *Courrier de St. Hyacinthe*" et de combattre pour le parti conservateur. Il y trouvait son compte et on le crut sincère.

Pendant le temps qu'il fut rédacteur, de juillet 1862 à 1864, il existait une autre Gazette, appelée le *Journal* de St. Hyacinthe, et rédigée par M. R. E. Fontaine pour le compte du rougisme. A cette même époque était imprimé à Montréal, le journal le *Pays*, rédigé par M. L. A. Dessaulles. M. Mercier que le conservatisme rongeait des pieds à la tête se trouva donc à lutter contre MM. Dessaulles et Fontaine, et contre la grande majorité de la ville de St. Hyacinthe.

On sera peut-être curieux de connaître les opinions de M. Mercier sur le *Pays* et le *Journal* et sur les *libéraux* dont il sollicite aujourd'hui les suffrages. C'est de

l'histoire et ce que nous allons dire est *conforme à la vérité.*

Le 26 Septembre 1862, M. Mercier écrivait :

"Le *Journal de St. Hyacinthe* tient à faire queue au *Pays;* ces deux feuilles se suivent d'assez près et se rencontrent assez communément sur le même chemin. Le proverbe latin est toujours vrai : '*Asinus asinum fricat.*'"

Le 7 octobre 1862, M. Mercier apostrophait de la manière suivante l'organe des libéraux de St. Hyacinthe :

"Nous avons sous la main trois numéros de l'intéressante et singulière feuille qui a nom *Journal de St. Hyacinthe;* ce sont les Nos. du 25 et du 29 Septembre et celui du 2 Octobre. Ces trois numéros sont réellement délicieux ; ils contiennent à l'adresse du Rédacteur du *Courrier* des prodiges de noblesse et d'esprit. Evidemment il y a aujourd'hui neuf merveille dans le monde ; les sept merveilles de l'antiquité que les anciens ont tant vantées ne sont rien en comparaison du *Journal de St. Hyacinthe* et de son Rédacteur ; elles pâlissent à côté de ces deux dernières.

La nécessité nous force de mettre de côté la répugnance bien légitime que nous fait éprouver l'idée de demander une faveur à un être qui mériterait d'être enfermé quelque part, *comme à Bicêtre par exemple,* (maison de fous.) Voici cette faveur. Nous trouvons notre nom répété au moins trente fois dans les colonnes du *Journal ;* eh bien ! au nom de la charité, M. le Rédacteur du *Journal,* si toutefois vous connaissez ce mot, épargnez-nous la douleur de voir un nom respectable dans votre feuille. Ne sallissez pas notre nom comme vous le faites. Insultez-nous, tournez-nous en ridicule, mais ne trainez pas notre nom dans ce chiffon de papier qu'on appelle le *Journal de St. Hyacinthe.*"

Ce n'était pas très poli vis-à-vis M. Fontaine qu'il traitait de fou, et c'était un pauvre compliment à faire à ceux qui patronnaient le *Journal.* Nous oserions dire qu'il y a pire que cela: non-seulement son adversaire était *fou,* il était aussi *menteur.* Le 19 juin 1863, M. Mercier disait :

"Le *Pays* et le *Journal* de St. Hyacinthe se donnent la main pour mentir et *mentir aussi grossièrement* qu'ils savent le faire.... Le *Journal de lundi* [illegible] que M. Mercier déclara emphatiquement que M. Sicotte était contre l'administration. Le *Journal ment* pour tromper le public."

Nous gagerions que M. Mercier n'aurait pas alors *recommandé* M. Fontaine aux électeurs de Bagot ou de Rouville. N'est-ce pas ?

M. Mercier venait de contribuer au succès de M. Raymond comme député de St. Hyacinthe ; le *Pays* et le *Journal* tonnaient contre la corruption. M. Mercier leur répondit le 6 octobre 1863 :

"Mensonge et hypocrisie que tout cela..... Le *Pays* et le *Journal* ne croient pas un mot de ce qu'ils disent..... *Tout* ce que le *Pays* et le *Journal disent est* mensonger et exagéré. Ces deux feuilles *n'ont jamais su dire une vérité !*"

Pas mal, hein ?

Un autre jour il disait de M. Fontaine :

"Le saint homme de chat va se faire ermite.

M. Fontaine ermite !

Des amis de M. Mercier à Roxton et St. Valérien ayant adopté des résolutions pour approuver le *Courrier* dans sa polémique, le *Journal* se mit à les critiquer et M. Mercier de lui répondre le 10 décembre 1863 :

"Nous demanderons à nos amis de St. Valérien et de Roxton de pardonner à maitre Fontaine ses grossièretés ; le pauvre garçon ne sait pas mieux. On ne peut réclamer de politesse de la part de personnes qui n'ont aucune notion, même élémentaire, de tact et de délicatesse ; d'après ce principe : *Nemo dat quod non habet,* ce qui veut dire en bon français : "que l'âne montre toujours le bout de ses oreilles."

Dans le numéro suivant du *Courrier,* M. Mercier écrivait :

"Le *Journal de St. Hyacinthe* de jeudi dernier contenait contre un des premiers citoyens de cette ville un article plus sot encore qu'insolent et grossier. Ecrit dans un style échevelé et dans un langage de manant, cet article est une véritable disgrâce pour le journalisme canadien qu'il pourrait à coup sûr dégrader si la feuille qui l'a publié y jouait un rôle quelconque.

"Le *Journal* s'est rué sur M. Taché avec une fureur et une rage que la folie de la haine a seule pu exciter et qui n'ont pu avoir d'autre source qu'une mauvaise éducation. Un étranger qui verrait cet article ne saurait évidemment que penser de l'homme qui l'a écrit et devrait nécessairement se demander si l'auteur avait sa raison à lui quand il le rédigea, ou bien s'il est dans le pays des Sioux."

Ce sont les opinions que M. Mercier entretenait sur le *Pays,* le *Journal* et M. Raphael Fontaine qui *parle* en sa faveur aujourd'hui et le recommande aux électeurs ; ce qui donne à penser que M. Mercier pouvait avoir raison.

Ce qu'il croyait de ces journaux il le pensait des libéraux de la ville. Ceux

d'entre ceux-ci *qui l'admirent* doivent se rappeler que dans un *indignation meeting*, ils ont condamné M. Mercier. Qe disait celui-ci :

" Nous avons aujourd'hui à enrégistrer un fait qui est un véritable attentat à la liberté de la presse, *une honte pour ceux qui l'ont accompli* et un stygmate pour le gouvernement du jour. Les amis de M. Laframboise et du gouvernement en cette ville convoquaient mercredi soir dans la salle du marché les citoyens de cette ville,en assemblée publique, afin de condamner le *Courrier* qui s'était permis d'attaquer le gouvernement dans la personne du nouveau Commissaire des Travaux Publics, l'hon. M. Laframboise.

" Nous ignorons si le pays apprendra ce fait avec étonnement, mais ce que nous savons bien c'est qu'une indignation universelle le réprouvera et le condamnera.

A propos d'une seconde assemblée d'indignation, le même disait dans un article intitulé : *les libéraux de St. Hyacinthe aux prises avec la liberté de la presse*, que l'intérêt personnel avait sa large part dans ces manifestations.

" Tout le monde verra par exemple qu'il importe à certains avocats de cette ville, encore jeunes dans la pratique de leur profession,de se faire une réputation quelconque comme il importe au très respecté Rédacteur-Propriétaire du *Journal* de soulever contre le *Courrier* un public qui s'obstine à n'accorder à sa feuille que juste la considération et l'encouragement qu'elle mérite, Nos amis comprendront donc facilement que nous nous émouvons fort peu de ces démonstrations, que nous nous contentons *de plaindre* ceux qui en sont les instruments inoffensifs."

Attrappez en passant, MM. les libéraux de la ville; mais ne riez pas trop de cela M. Fontaine, car il disait de vous dans le même temps :

" Maitre Fontaine s'est faché ; en se fachant il voit *rouge* ; quand il voit rouge, il devient bête."

Vous êtes un homme de cœur, M. Fontaine; vous faites bien de supporter M. Mercier maintenant. Il avait si bonne opinion de vous !"

Mais pourquoi tant rire à votre tour, gens de la ville, M. Mercier ne vous comparait-il pas, un jour, à des sauterelles? Voyez ce qu'il écrivait le 31 juillet 1863 :

" Nous apprenons que les partisans de M. Laframboise ont évacué la ville et qu'ils se sont rués sur le comté de Bagot comme *une nuée de sauterelles*. Electeurs du comté de Bagot garde à vous ! Vous êtes libres ; vous n'avez pas besoin des habitants de St. Hyacinthe pour faire vos élections. Défiez-vous surtout des signatures que l'on cherche à vous arracher."

Libéraux de St. Hyacinthe, vous êtiez donc un *fléau*, une seconde *plaie* d'Egypte ? Si vous avez de la *reconnaissance*, vous voterez pour M. Mercier.

Il y avait un autre personnage à St. Hyacinthe dont M. Mercier détestait le caractère et qu'il repoussait—cet homme était M. J. Bte. Bourgeois, aujourd'hui juge à Aylmer. De son coté, M. Bourgeois méprisait souverainement M. Mercier.

Dans une enquête contre un inspecteur d'école, M. Bourgeois agissait comme avocat du gouvernement libéral, M. J. L. Lafontaine, aujourd'hui député de Shefford, présidait et M. Lusignan agissait comme secrétaire—ça promettait. Voici les accusations graves que M. Mercier, le 11 janvier 1864, lançait contre celui qui plustard devint son associé.

" M. Bourgeois, avocat de cette ville s'est fait l'accusateur public et est devenu *ex-officio* le bourreau des convenances. Nous déplorons sincèrement la conduite de M. Bourgeois en toute cette affaire ; cette conduite,indigne d'un homme d'éducation, est regrettée par les amis même de M. Bourgeois et ne convient nullement à un membre du barreau qui devrait se respecter sinon pour lui-même, du moins pour le corps auquel il appartient.

" M. Bourgeois s'est fait l'avocat officieux de la vengeance démocratique ; il est devenu le Robespierre de la localité. Les procédés de l'enquête sont devenus si extraordinaires que l'hon. M. Morin, avocat de M. Leroux, a cru devoir se retirer avec son client de l'enceinte où la persécution se continue.

" La gente persécutrice a été subitement arrêtée samedi après-midi, dans sa procédure,par l'arrestation de MM. Bourgeois et Maynard. La plainte a été portée contre eux pour conspiration et le warrant a émané, signé de Son Honneur le Maire de St. Hyacinthe.

" M. Bourgeois est aujourd'hui frappé par cette même loi dont il aurait du être le protecteur, mais dont il a abusé. De son aveu même il a fait lui-même la requête adressée à la Législature contre M. Leroux et il l'a colportée en personne avec un marchand de cette ville, afin de la couvrir de signatures.

" Aujourd'hui plusieurs personnes réclament contre la signature qu'on leur a arrachée et sont on ne peut plus étonnées d'avoir signé

un document dénonçant M. Leroux comme un ivrogne, lorsqu'elles pensaient n'avoir donné leur signatures que pour abolir la charge des inspecteurs des écoles."

M. Bourgeois était donc un bourreau des convenances, un homme assez vil pour extorquer des signatures sous de faux prétextes, un avocat que la vengeance guidait, en un mot le *Robespierre* de la localité.

Le portrait n'était pas flatteur, mais M. Mercier devait croire ce qu'il disait. Ne pensez-vous pas cela, libéraux de St. Hyacinthe qui avez vécu longtemps avec M. Bourgeois? M. Mercier que vous supportez n'avait-il pas raison? Si oui, votez pour lui.

II

OPINIONS DE M. MERCIER SUR LES CHEFS LIBÉRAUX.

M. Mercier, *en tournant son capot*, s'est prosterné aux genoux d'hommes qu'il avait vivement injuriés. Dans un court séjour à Ottawa, il fit la courbette à l'Hon. Letellier qui était ministre. Il fut un temps où le candidat libéral avait une triste opinion de notre Lieut.-gouverneur actuel. Le 22 mai 1863, M. Mercier annonçait que M. Letellier avait été offrir le portefeuille de ministre des travaux publics à un conservateur, M. Chapais.

"Le journal, ajoutait-il, auquel nous empruntons ce fait ne dit pas quel a été le résultat de la démarche de M. Letellier, mais nous croyons qu'il est facile à présumer et que nous pouvons avec toute sureté dire que les *conditions de la vente* n'ont pas été acceptées."

Il parait qu'alors comme aujourd'hui, M. Letellier avait d'excellentes dispositions à acheter les consciences. Qu'en dirait M. Arthur Turcotte? Partagera-t-il l'opinion de M. Mercier?

De plus M. Letellier s'était déclaré l'adversaire d'une banque de crédit foncier de peur de nuire aux banques. Alors M. Mercier s'écria :

"Comme aucun Canadien n'aurait voulu sacrifier le crédit foncier à l'intérêt des banques, il fallait aller trouver M. Letellier, qui est élu pour huit ans, et qui peut pendant huit ans se moquer des vœux et des désirs de ses constituants. Que lui fait à lui l'intérêt de ses constituants pourvu que les banques ne soient pas gênées? Que lui fait à lui l'intérêt de toute la classe agricole, pourvu que les banques soient libres dans leurs allures et ne rencontrent pas de concurrence de la part d'une institution qui est populaire? Quand donc les cultivateurs trouveront-ils des défenseurs? Il y a assez longtemps que les cultivateurs, c'est-à-dire la nation, baissent la tête devant les exigences des banques. Il y a assez longtemps qu'ils patientent. Mais il y a un terme à tout; que les banques y pensent, avant de pousser le peuple à bout.

"Ah! M. Letellier, vous n'êtes pas à votre poste quand vous siégez au ministère de l'agriculture; votre portefeuille contient peut-être plus de billets de banques que de statistiques agricoles et de projets pour le soulagement de la classe agricole."

En voilà une bonne à l'adresse de M. Letellier quo M. Mercier a supporté plus tard et supporte encore dans sa conduite anti-constitutionnelle.

Nous nous permettrons d'attirer l'attention du *National* dont le propriétaire est M. Laframboise sur ce que pensait de celui-ci M. Mercier, la girouette qu'on connaît. Il s'agissait de l'entrée de M. Laframboise dans le ministère Dorion. Le 28 juillet 1863, le rédacteur du *Courrier* écrivait.

"Il n'y a pas de drame tellement tragique qui n'ait au moins un acte, une scène, ou un mot pour rire.....la nomination de M. Laframboise au poste de Commissaire des Travaux publics est à coup sûr une des scènes de la *partie comique*; du moins a-t-elle été acceptée comme telle par tout le pays.....

"En devenant membre du ministère McDonald-Dorion, M. Laframboise se rend solidaire des actes et de la politique de ses collègues; en acceptant ce portefeuille il endosse la position que le ministère fait au Bas-Canada et s'en rend responsable comme les autres ministres. Ce qui veut dire que M. Laframboise a trahi le Bas-Canada et qu'il a foulé aux pieds les intérêts de ses compatriotes, de sa patrie, pour un portefeuille de cinq mille piastres!"

Dans le No suivant, il ajoutait :

"Nous avons dénoncé M. Laframboise comme s'étant vendu au Haut-Canada en acceptant un portefeuille dans un ministère haut-canadien; nous l'avons dénoncé comme ayant trahi les intérêts bas-canadiens; et ce que nous avons dit nous sommes prêt à le répéter et à le redire encore et partout."

Ces douces réminiscences engageront peut-être notre ami, le *National*, à supporter plus chaleureusement M. Mercier.

A propos d'une accusation très grave

portée contre M. Geoffrion, M. Mercier écrivait le 16 octobre 1863.

" Un rouge qui rouge un autre le diable en rit !!

" A propos de rouges ils sont toujours les mêmes. Il y a quelques jours, en parlant de l'élection de votre comté, le jeune M. Geoffrion, député pour Verchères, levant plusieurs de ses compatriotes au milieu desquels figurait un protestant qui comprend parfaitement le français, dit avec une emphase qui sentait la conviction. " Je voudrais voir pendre toute la *prétraille* de St. Hyacinthe et quarante curés de mon comté."

Contradiction étrange, M. Mercier supporte M. Geoffrion. Ce n'est pas la seule et démontrons la chose en référant à l'illustre M. Huntington, actuellement ministre à Ottawa. Il s'agissait de sa nomination comme solliciteur-général.

M. Mercier disait :

" Nous n'avons qu'un mot à dire de cette nomination; elle ajoute au personnel du ministère, qui n'a pas nos sympathies, un homme qui ne lui apporte aucune force et aucun éclat.

" L'on sait que M. Huntingdon est plus ou moins compromis auprès des catholiques du Bas-Canada et que son langage a été plus ou moins suspect en certaine circonstance, lorsqu'il s'agissait d'une de nos premières institutions religieuses.

Le 3 juin il ajoutait :

" Est-ce que douze mille vrais Canadiens purs se laisseraient imposer un représentant hostile à leurs droits de citoyens par cinq mille adversaires ! Que l'on se compte, et l'on verra ce que l'on a à faire dans le comté de Shefford. On enverra le Solliciteur Huntington *solliciter* ailleurs !"

M. Mercier avait une triste opinion de M. Huntington. Depuis cette époque, ce dernier a continué à faire preuve de fanatisme et de mauvais vouloir envers la population catholique. Son discours d'Argenteuil en 1875, dans lequel il conseillait aux protestants de *déclarer la guerre à l'ultramontanisme*, c'est-à-dire au *catholicisme*, est trop récent pour qu'un homme de cœur puisse l'oublier. Cependant M. Mercier se déclare son partisan et sollicite les votes des électeurs de St. Hyacinthe dans le but de supporter le ministère dont fait partie le notoire Huntington, l'ennemi de la race canadienne-française. Oh que vous êtes grand, M. Mercier, dans vos inconséquences, et petit dans vos sentiments.

III

OPINIONS DE M. MERCIER SUR LE MINISTÈRE LIBERAL DE 1863.

A cette époque de sa vie, M. Mercier avait en grande horreur les libéraux et il voyait dans l'existence du ministère Dorion un grand danger pour notre province. Le 3 de juin 1863 il écrivait.

" Electeurs des comtés de Bagot, de Rouville et de Shefford, êtes-vous disposés à perdre votre langue, votre religion, vos propriétés, jusqu'à vos enfants ! Non, sans doute. Eh bien ! n'envoyez en chambre que des hommes disposés à renverser le ministère actuel composé des élémens les plus hostiles à nos plus chers intérêts. Le comté de Bagot paraît déjà en avoir pris son parti. Il a pesé son ancien représentant et il l'a trouvé *minus habens*, vû que ce représentant ne sait pas s'apercevoir que sa pratique de la Religion est peu éclairée et sera complétement inutile au pays, lorsqu'il trahit cette Religion en se faisant le soutien de ses ennemis les plus acharnés, voilà pourquoi il est rejeté par le comté de Bagot. Le comté de Bagot rejette donc son ancien représentant, parcequ'il le sait le soutien des ennemis de notre Religion et de notre nationalité, parceque son action a été nulle vis-à-vis des deux grandes questions à l'ordre du jour, les Manufactures et le Crédit Foncier. Que les deux comtés de Shefford et de Rouville imitent le bel exemple du comté de Bagot ! Plus que lui ils ont la stricte obligation de se débarasser de leurs anciens représentans ; car ces représentans ne sont pas seulement les appuis du présent ministère, mais ils en sont les membres. Ils servent à composer cette machine infernale prête à vomir la destruction sur le Bas-Canada, quand il plaira au Guy Fawkes du *Globe* de Toronto de mettre le feu aux poudres. Est-ce que douze mille vrais Canadiens purs se laisseraient imposer un representant hostile à leurs droits de citoyen par cinq mille adversaires ! Que l'on se compte, et l'on verra ce que l'on a à faire dans le comté de Shefford. On enverra le Solliciteur *solliciter* ailleurs !"

Le 11 août 1863. M. Mercier écrivait.

" Que les partisans de l'hon. Commissaire des Travaux Publics consacrent à son triomphe leurs talents et leur activité, c'est fort bien, puisqu'il sont assez aveugles pour ne pas voir qu'en travaillant pour un des membres du ministère McDonald-Dorion, ils travaillent pour le Haut-Canada au détriment du Bas, ils travaillent pour le triomphe de ceux qui veulent notre [illegible] notre perte ; mais quand nous voyons [illegible]mêmes hommes, les amis de M. Laframboise, aller de paroisse en paroisse, de rang en rang, de maison en maison marchander la

conscience des électeurs, voilà ce qui nous indigne, voilà ce que nous appelons une action malhonnête, une honte pour le parti qui se sert de ces moyens déshonorants pour le triomphe de ses idées, voilà ce que nous appelons une infamie pour l'homme qui les autorise."

Cette déclaration n'empêche pas M. Mercier d'aller aujourd'hui de rang en rang, de maison en maison solliciter un appui qui tournera au détriment du Bas-Canada et à la glorification de M. McKenzie.

On se rappelle que le ministère Dorion fut accusé, en 1863, d'avoir cherché à corrompre la Compagnie du Grand Tronc et accaparer son influence en lui offrant d'élever le subside postal de $100 à $150 par mille. C'était un acte direct de corruption que M. Mercier stigmatisa avec raison. Ça ne là pas empêché néanmoins de dire que ces mêmes hommes, MM. Holton, Dorion, Laframboise ont voulu épurer le parlement en 1873, en montant au pouvoir.

Le ministère Dorion étant tombé en 1864 pour faire place au ministère Taché, M. Mercier célébrait l'avénement de MM. McDonald, Taché et Cartier au pouvoir par les mots suivants.

"Le triomphe du nouveau ministère sera tout à la fois la réhabilitation du Bas-Canada et le triomphe du *parti conservateur*. Les chefs de ce parti ont combattu et ils ont vaincu; ils ont eu contre eux la malhonnêteté, la *corruption*, l'outrage et la *trahison*; mais ils ont eu pour eux le Bas-Canada, et ils ont triomphé. La haine et le pouvoir d'une coterie qui n'a d'autres principes que celui de n'en professer aucun s'étaient unis contre le drapeau qui protègent les principes conservateurs, et cette haine put s'appuyer pendant quelques temps sur la puissance et les ressources du gouvernement, mais la gloire d'un brillant passé, l'éclat d'une noble et sainte cause et le prestige d'un grand nom ont fait triompher ce drapeau.

"Le triomphe du parti conservateur sera un beau et grand triomphe, parceque ce triomphe sera le triomphe du pays et de ses intérêts. Le triomphe du vrai est de droit; le triomphe d'une sainte cause est de justice. Le glorieux étandard, l'étendard national à l'ombre duquel les chefs du parti conservateur ont combattu et combattent encore avec tant de gloire pour eux-mêmes et de succès pour le pays, ce drapeau à l'ombre duquel nous sommes heureux de combattre, se relève plus glorieux que jamais; aujourd'hui cet étendard est un guide, à nos yeux, c'est l'étendard de la patrie, le drapeau des grandes idées protégeant de son ombre les saintes doctrines et portant dans ses plis l'espérance du pays.

"Le pays était hier sans gouvernement; aujourd'hui *des hommes de talent sont à la tête*; ils doivent être aidés.

IV.

M. MERCIER ET LE PARTI CONSERVATEUR.

Si M. Mercier était *conservateur* en 1862, 1863 et 1864, ce n'était pas l'effet du moment, car en 1866 il l'était encore. Etant reçu avocat et s'étant établi à St. Hyacinthe, il prit part de nouveau à la rédaction du *Courrier*, en faisant partie d'un comité de collaboration. Lui-même ayant écrit le programme politique de la nouvelle rédaction disait:

"Pas n'est besoin de dire que les principes qui dirigeront la collaboration et inspireront la rédaction du *Courrier*, sous le nouveau régime dans lequel il entre, seront les principes conservateurs, tels qu'entendus et compris par l'école catholique dans l'ancien comme dans le nouveau monde.

"Loin de briser avec le passé de cette feuille et de s'éloigner de la voie dans laquelle l'intelligence et le devoir l'ont fait marcher, depuis quelques années, la collaboration actuelle suivra strictement cette même voie qu'elle regarde justement, comme celle de la *conscience* et du patriotisme.

"Les principes conservateurs ont subi l'épreuve et reçu la sanction des siècles; ils sont tout à la fois la garantie du pouvoir et la sauvegarde des libertés; la force de la loi et la protection des nationalités. Leur drapeau est celui de la conscience et du devoir; leur école celle du patriotisme et de la religion."

Cependant, à cette époque, M. Mercier commença à inspirer des craintes à ses amis politiques; il était vague dans ses polémiques, nuageux dans la manière de s'exprimer. On ne savait ce que cela voulait dire. Pour rassurer ses lecteurs, le *Courrier* du 26 avril 1866, publia un article dans lequel on lisait:

"La population canadienne-française est et doit rester conservatrice; l'élément conservateur domine, il faut lui conserver sa domination; l'esprit conservateur fait de nous un peuple moral et honnête: tenons à ce double brevet de respectabilité qui nous a déja valu tant d'appréciations flatteuses, mais justes.

"L'esprit conservateur fera de nous un peuple distinct, et les principes qu'il protège et défend, en nous rendant forts, nous maintiendront

dans la conservation des institutions qui sont la meilleure et peut-être la seule garantie de notre nationalité.

" Quant à nous, quoiqu'il arrive, nous serons toujours fidèles à ces principes ; nous les défendrons avec une ferme indépendance ; leur drapeau sera le nôtre dans l'avenir, comme il l'a été dans le passé ; il nous servira de guide et l'idée, placée à l'ombre de sa protection, sera notre inspiration.

" Tout ce que nous avons écrit jusqu'à ce jour n'a pas voulu dire autre chose et nos amis ne doivent pas attacher d'autre sens à nos paroles."

Dans le numéro du 28 avril, la collaboration écrivait :

" Nous avons confiance dans les chefs du parti conservateur, et nous aimons à croire que les craintes du *Canadien* ne se réaliseront pas et qu'il s'apercevra lui-même qu'il a été trop prompt à jeter le cri d'alarme."

C'était de belles protestations, mais quand l'orage menace, le vent augmente et fait voltiger bien des feuilles. La bourrasque ne tarda pas à venir et à bouleverser les convictions de M. Mercier. Si le 26 avril il *avait confiance* dans les chefs conservateurs, le 24 *mai suivant*, ces *mêmes chefs* ne méritaient aucune considération, et avaient *trahi* la cause nationale. M. Mercier, suivant l'expression populaire, avait *tourné son capot* à *quatre semaines* d'intervalle.

Telle est la première partie de la vie politique du candidat actuel des libéraux dans le comté de St. Hyacinthe.

Résumons-nous.

C'est en 1862 que M. Mercier a commencé à s'occuper de la politique en devenant rédacteur du *Courrier* de St. Hyacinthe. Il était alors un *conservateur* à tous crins. Quelle était son opinion sur les *libéraux* de St. Hyacinthe ?

M. Raphaël Fontaine, disait M. Mercier, est *un fou*, un *mal élevé*.

Le *Journal* de St. Hyacinthe est *menteur*.

Le *Pays ment toujours*.

Ces deux feuilles n'ont *jamais* su dire *la vérité*.

M. Fontaine est tellement grossier quand il écrit contre M. Taché, qu'on croirait qu'il a perdu la tête et qu'il est du pays des Sioux.

M. Mercier disait en outre qu'il *avait honte* des *libéraux* de St. Hyacinthe—qu'ils étaient des *instruments* inoffensifs dans les mains de leurs chefs—qu'ils étaient *à plaindre*—qu'ils étaient un *fléau*, de véritables *sauterelles*.

M. le juge Bourgeois était un bourreau des convenances, un homme vil, un Robespierre.

A propos des ministres qui gouvernaient le pays en 1863, M. Mercier pensait que M. Letellier était homme a *acheter* les consciences, à se moquer de ses électeurs, et dont le portefeuille de ministre contenait *plus de billets de banques* que de projets pour le soulagement de la classe agricole.

M. Laframboise était un incapable, un *minus habens*, un homme qui avait foulé aux pieds les intérêts de ses compatriotes pour un salaire de $5000.

M. Geoffrion était un homme imbu de mauvais principes, au point de désirer *voir pendre toute la prétraille* de St. Hyacinthe et de son comté.

L'hon. Huntington était un ministre sans force et sans éclat, compromis auprès des catholiques, —suspect aux canadiens-français,—hostile à leurs droits.

Le ministère *Dorion* était l'ennemi de notre langue, de notre religion, de nos propriétés et même de nos enfants.

Par contre, le ministère Taché devait sauver le pays du déshonneur.

Encore en 1866, aux yeux de M. Mercier, les *principes conservateurs* avaient subi la *sanction des siècles*, ils étaient la *garantie* du pouvoir, la *sauvegarde des libertés*.

La population canadienne-française, disait M. Mercier, *est* et *doit rester conservatrice*.

Comment se fait-il que M. Mercier ne soit *pas resté* conservateur ?

Que les électeurs retiennent dans leur mémoire ces déclarations de principes et ces opinions de M. Mercier sur le compte des libéraux, *grands et petits*. Dans un prochain numéro, nous ferons connaître l'opinion des libéraux sur M. Mercier. Le contraste est charmant.

LE PRESENT ET LE PASSE DE M. MERCIER.

(*2nd article.*)

Dans un précédent article nous avons examiné quels ont été les principes de M. Mercier depuis le commencement de sa carrière politique jusqu'à la Confédération, en 1867, et nous avons constaté qu'il était *grand admirateur* du parti conservateur. Nous avons fait connaître ses opinions sur les chefs du parti libéral, et ses appréciations sur le ministère Dorion, sur MM. Letellier, Huntington, Geoffrion et autres étaient *entièrement* défavorables à ces derniers. Ses attaques violentes contre le *Journal* de St. Hyacinthe, MM. Laframboise, Bourgeois, Fontaine et les libéraux de la ville de St. Hyacinthe ont prouvé la *profonde antipathie* qu'il entretenait vis-à-vis eux et combien *peu* il les *considérait*.

Par contre, ses ennemis politiques d'autrefois ont été très sévères à son égard et ont porté sur lui des jugements que M. Mercier lui-même ne peut guère effacer, car sa conduite fourbe et les variations de sa manière d'agir ont convaincu le public *qu'on ne pouvait se fier* à ses déclarations et ses promesses.

Afin qu'on ne nous taxe pas d'agir par parti pris de critiquer M. Mercier et de déguiser les faits, nous allons *faire parler* les libéraux dont il sollicite les votes. *Ceux* qui l'ont honni dans le temps n'ont pas dû changer d'opinion sur son compte. Nous intitulerons donc ce chapitre

I.

LE PRIX DE M. MERCIER.

A peine M. Mercier venait-il de commencer sa carrière politique que *déjà* on soupçonnait qu'il pouvait *troquer ses convictions* pour *hâter* son avancement personnel ; que *l'ambition* lui rongeait tellement le cœur qu'*avec de l'argent* on pouvait l'*acheter*. Ce n'est *pas nous* qui disons cela : ce sont ses amis d'aujourd'hui.

Ecoutons ce qu'écrivait le correspondant parlementaire du *Journal* de M. Raphael Fontaine, le 5 mars 1863:

" Voici quelques remarques que j'ai surprises l'autre jour dans la bouche de plusieurs membres à l'adresse de votre collègue, le rédacteur du *Courrier*.

" Mais, disait l'un, où veut-il donc en venir, ce jeune homme qui, tantôt dans les eaux du pouvoir, suit avec grâce le courant de la faveur ministérielle, tantôt au milieu des récifs de l'opposition, nargue la droite et fait pâmer d'aise ceux qu'il encense ?—Et un autre : la chose se comprend facilement ; il n'est pas encore décidé, car le choix demande de la réflexion : mais soyez certain que *le plus haut enchérisseur l'emportera.*".....

" Dans ce tohu bohu verbeux, dans ce fracas, cherchez l'idée et vous la trouverez absente. Telle est cependant la manière du rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe :* le *quart* d'une idée lui suffit pour accoucher de douze colonnes."

Dans le numéro du 7 mai 1863, M. Fontaine revient à la charge. M. Mercier s'étant déclaré contre le ministère libéral, le *Journal* écrivit :

" Le rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe*, dans sa feuille de mercredi, lève enfin le masque. Les collègues de M. Sicotte ne possèdent pas la confiance publique, déclare-t-il dans une lettre éditoriale, datée de Québec, où l'hypocrisie, la sottise, l'outre-cuidance et l'effronterie brillent d'un éclat inaltérable. " Le ministère ne possède pas la confiance publique !" que ne le disait-il plutôt ; il a pris son temps pour proclamer sa découverte. *Pourquoi a-t-il tâtonné si longtemps?* Pourquoi a-t-il nagé si longtemps entre deux eaux, donnant par ci par là, un coup de boutoir à l'opposition, un mot doucereux au ministère tout en se déclarant son fidèle soutien ?

Est-ce que *le soleil levant* de l'opposition qu'il croit voir poindre à l'horison l'*aurait ébloui*, lui, le sublime enfant, *qui ne sert que Dieu et son pays !*

" Ceux qui connaissent l'*esprit sordide* qui anime les directeurs de cette feuille à tous crins peuvent répondre.

" Mieux vaut pour le parti libéral un ennemi déclaré aussi impuissant que le *Courrier* que son support hypocrite et toujours gauche et nuisible."

Allons, M. Mercier, dites-nous franchement si vous vous êtes prononcé alors entièrement pour les conservateurs, *moyennant considération*. Vous êtes l'unique témoin et *M. Fontaine* vous accuse d'une manière bien ouverte.

II

LA VERACITE DE M. MERCIER.

M. Mercier a la parole facile et possède un talent oratoire que nous sommes prêt à lui reconnaître. Il sait au besoin *dorer la*

pilule pour mieux la faire avaler, et quelques personnes de bonne foi qui ne connaissent point les artifices de langage de ce monsieur peuvent s'en laisser imposer. Il dit bien, mais est-il toujours *vrai* ? Recherchons les témoignages de ses amis actuels, les libéraux.

Nous avons dit que, dans la pensée de ces derniers, il pouvait changer d'opinions suivant les besoins et les tentations. Le *Journal* accusa M. Mercier d'avoir voulu s'engager comme rédacteur du *Journal de St. Hyacinthe* avant de prendre la direction du *Courrier*. Notre homme qui recevait un salaire d'un journal conservateur jura ses grands dieux que ce *n'était pas vrai*. Or, M. Fontaine, le 7 septembre 1863, écrivait en réponse à cette dénégation formelle :

" Il est des gens qui ignorent encore jusqu'à quel point M. Mercier, rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe*, peut pousser l'effronterie et la *manie du mensonge*. Il en est d'autres qui ferment chrétiennement les yeux sur ces petites peccadilles d'un *jeune* homme *qui ne sert que Dieu et son pays*. Les uns ignorent et les autres savent et nient—à ceux-ci la preuve d'un *nouveau* mensonge de M. Mercier ne dessillera pas les yeux—à ceux-là, nous allons prouver que M. Mercier en est rendu au point de *tout nier* et de tout affirmer, *en face même* de la vérité.

" Ce monsieur, *convaincu* déjà de mensonge public, à St. Liboire, a nié à plusieurs reprises, dans les colonnes de sa feuille, *Le Courrier* de St. Hyacinthe, qu'il eût jamais sollicité la rédaction du *Journal*. La négation de ce fait a toujours été emphatique, formelle et catégorique.

" Eh bien ! la preuve que nous allons faire du contraire, sera aussi catégorique, aussi formelle que ses nombreux démentis.

" Voici d'abord la déclaration de Benjamin Ouimet, Ecuyer, d'Upton qui prouve au delà de tout doute, que M. Mercier *a mendié* la rédaction du journal :

" Mr. Guitté,

" J'accuse réception de votre lettre en date du 1er courant, dans laquelle vous me dites que M. Mercier, rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe* nie positivement avoir jamais sollicité la rédaction du *Journal* de St. Hyacinthe.

" Je suis on ne peut plus surpris, de voir M. Mercier commettre une imprudence aussi grande que celle-là.

" M. Mercier doit se rappeler, qu'à sa prière, je vous ai demandé, pour lui, la place de rédacteur de votre journal, et qu'il n'a pris la rédaction du *Courrier* longtemps après, que parce qu'*il y trouvait* de *meilleurs avantages*, et cela après m'avoir remercié en termes les plus polis de la bonté que j'avais eu de m'intéresser à lui.

" J'espère que M. Mercier voudra bien reconnaître son erreur et ne plus accuser les autres de mensonge.

" Je vous autorise, monsieur, à faire de cette lettre l'usage que vous croirez nécessaire d'en faire dans l'intérêt de la vérité.

Tout à vous,

B. Ouimet.

Upton, 5 sept., 1863.

" ..... Le public est maintenant une fois de plus en mesure d'apprécier la véracité et l'honnêteté religieuse et morale du héros de St. Liboire.

" Nous avons trop longtemps occupé l'attention de nos lecteurs à propos de cette affaire où M. Mercier a la mine d'un homme prêt à rédiger indifféremment un journal bleu, ou un journal rouge, pourvu que son interêt y trouve son compte....."

C'est ainsi que M. Fontaine écrivait sur le compte de M. Mercier, en 1863. Depuis M. Fontaine ne s'est jamais retracté et n'a jamais désavoué un seul mot des nombreux articles qu'il a écrit pour prouver que son adversaire d'alors dont l'intérêt est le mobile ne disait point la vérité.

Pour faire comprendre aux libéraux de St. Hyacinthe et de Bagot le peu de cas qu'on pouvait faire des assertions de M. Mercier, M. Fontaine, le 25 juin 1863, écrivait :

" M. le rédacteur du *Courrier* nous dément deux fois coup sur coup avec sa politesse ordinaire dans sa feuille de vendredi—à propos de ce que nous avons rapporté sur la nomination du Comté de Shefford.

" M. Mercier croit-il par hazard, faire croire au public que l'on peut *encore attacher* le moindre dégré de crédibilité à ses dénégations ?

" M. Mercier croit-il de bonne foi qu'il *lui suffit de nier* une chose pour que l'opinion publique soit convaincue qu'elle n'existe pas ?

" M. Mercier devrait se rappeler son escapade de St. Liboire et n'affirmer qu'à bon escient.

" M. Mercier *ment comme d'habitude* en niant la vérité des faits que nous avons relatés,

" La preuve ?

" Eh bien ! nous référons M. Mercier à M. Laframboise, Ecr., M. P. P., un peu plus croyable qu'il peut l'être à tous égards....."

A propos des attaques de M. Mercier contre l'Hon. Laframboise, il y eut une assemblée pour protester contre les écrits du *Courrier*. Voici ce que le *Journal* disait :

" Le dernier numéro du *Courrier de St. Hyacinthe* contient sur l'Hon. Laframboise une série de *mensonges* et d'insultes qui a soulevé l'indignation de toute la ville.

..... " Il fut proposé par M. Paul Léon Robitaille secondé par John Resther conseiller de ville et agréé unanimement :

" Que depuis deux ans le *Courrier de St. Hyacinthe* s'est toujours attaqué aux hommes publics *du caractère* le plus honorable, et qu'il n'a nullement exprimé l'opinion de la localité en insultant nos premiers citoyens et en particulier l'hon. M. Laframboise.

" Que l'hon. M. Laframboise est universellement aimé et respecté de tous les citoyens de St. Hyacinthe, qui ont vu avec la plus grande indignation l'article injurieux et diffamatoire publié contre lui dans le *Courrier de St. Hyacinthe* du 28 courant.

" Que par son acceptation d'un portefeuille dans le ministère actuel, l'hon. M. Laframboise n'a fait que son devoir et qu'il rencontre l'approbation de tout St. Hyacinthe."

A cette assemblée assistaient MM. D. G. Morison, Clapin, J. B. Bourgeois, Isaac Laugellier, Resther, Robitaille et un grand nombre d'autres citoyens.

Dans ce temps là les libéraux de la ville ne croyaient pas en la parole de M Mercier. Nous en trouvons une autre preuve dans un article de M. Fontaine, intitulé " les correspondances du héros de St. Liboire." Le rédacteur du *Courrier* était à Québec.

" Quiconque, dit le *Journal*, suit attentivement les élucubrations du rédacteur et correspondant parlementaire de la feuille Mercier, n'est nullement surpris des *mensonges éhontés* qu'il y publie ; les antécédents de l'auteur, à St. Liboire comme ailleurs, prouvent que son *occupation habituelle* est de *mentir, mentir toujours*.....

" Le héros de St. Liboire revient à la charge, et au lieu de répondre à nos observations, il prend la clef des champs.

" Il nous demande, le véridique correspondant : 1o. *Pourquoi la Constitution accorde aux Communes le droit de refuser les subsides (sic)?* Afin d'empêcher la minorité de gouverner et de disposer des deniers publics—n'est-ce pas M. Mercier?

" 2o. *Pourquoi les Communes usent quelques fois de ce privilège?* Cela dépend des circonstances, savant M. Mercier .....

" 3o. *Si le refus de la Chambre d'accorder des subsides peut se renouveler et combien de fois?* vous avez *perdu la tête*, M. Mercier, c'est certain !

.....

" Nous regrettons seulement, O héros de St. Liboire, que vous jugiez à propos *d'insulter* M. Sicotte à propos des Commissions à la nomination desquelles il a participé. C'est laid de votre part de l'injurier dans une colonne de votre journal et de le louanger dans l'autre, O vous êtes comme d'habitude *homme à deux faces*, O *Iroquois* sublime !

" A présent, M. Mercier, que nous avons répondu à votre satisfaction, croyons-nous, et que vous êtes éclairé sur la question, ayez donc la complaisance de dire au public que vous avez fait une bêtise en reprochant au gouvernement d'avoir pourvu au fonctionnement du service public, sans l'autorisation parlementaire que la bande de moutons factieux de M. Cartier ont refusé.

Car, voyez-vous, si le gouvernement eût attendu à cet automne pour y pourvoir, les employés réguliers et les *clers-extra* n'auraient pu être payés et auraient été obligés de vivre de *l'air du temps!* Certes, ç'aurait été dommage surtout pour les *cleres-extra*. Qu'en dites-vous, O héros de St. Liboire, O *jeune Iroquois* sublime ?"

Qu'en dites-vous, M. Mercier, êtes-vous un homme à *deux faces* ? C'est votre ami Fontaine qui le déclare et ce sont les libéraux de St. Hyacinthe qui le croient. Seriez-vous également le *diable* ? Voyons.

Le 14 avril 1864, M. Fontaine, ex-associé du candidat du jour, écrivait.

" Le rédacteur d'une certaine feuille, décoré, *deux fois en une seule année*, de la cocarde d'insulteur et *de menteur public par toute la ville* de St. Hyacinthe, s'érige en défenseur de notre digne et capable représentant, et se fait avec la solemnité d'expression qui lui est habituelle, l'historien des haut faits de M. Raymond.....

" Réellement, il est impossible d'accueillir autrement qu'avec des rires de pitié les *stupides* élucubrations *d'un pauvre diable qui ignore* encore que l'indépendance d'un député ne consiste pas à voter contre un chef de parti sur des questions de la dernière insignifiance, mais bien à se conduire en tout suivant son libre arbitre dans l'appréciation des mesures importantes au pays."

Un diable ignorant, ce ne doit pas être capable de faire un bon député.

Il paraitrait que la réputation de *menteur* décernée par les *libéraux* d'ici à M. Mercier s'étendait même au loin. La chose s'était dite à Bagot et elle se répétait à Shefford. Une correspondance publiée dans le *Courrier* contre M. H. C. Casavant, de Roxton Falls, ayant été attribuée à M. Beauchemin, le Rédacteur nia que ce dernier en fut l'auteur. La réputation de M. Mercier comme *homme véridique* était si compromise aux yeux des libéraux et la croyance

en paraissait si générale que dans une correspondance écrite par M. H. N. Casavant et publiée dans le journal de M. Fontaine, le 18 avril 1864, nous lisons le paragraphe suivant :

" J'oubliais de vous parler du témoignage du rédacteur du *Courrier*. Je vous avoue que sur le moment je ne savais pas trop comment prendre cela, lorsque je fis rencontre d'un citoyen respectable à qui je montrai l'article du *Courrier*. Arrivé au témoignage du rédacteur, mon individu partit d'un immense éclat de rire. Mais diable qu'avez-vous donc ? lui dis-je après qu'il se fut un peu calmé. Ce que j'ai ? vous me demandez ce que j'ai ? Mais d'où sortez-vous donc ? vous n'étiez donc pas à St.Liboire ? Mais non, je n'y étais pas. Oh ! alors tout s'explique : car eussiez-vous été là, vous auriez pu *juger* par vous-même de la *véracité du rédacteur* du *Courrier*. Comme je n'étais pas à St. Liboire, je ne puis rien dire contre le rédacteur, mais comme d'un autre côté, comme celui qui me dit le connaître pour n'être pas trop scrupuleux sur le chapitre de la vérité est un homme très croyable, j'ai pris le moyen intermédiaire....."

Il y a longtemps qu'il est question de l'épisode de St. Liboire et nos bienveillants lecteurs doivent se dire : mais qu'est ce que c'est donc que cette affaire là ? Nous allons satisfaire votre légitime curiosité et vous démontrer encore une fois jusqu'à quel point les libéraux prisaient la valeur morale de celui qui fait le sujet de cet article.

On était en 1863 et il y avait élection dans le comté de Bagot entre M. Laframboise et M. G. de Boucherville. M. Mercier se rendit un jour à St. Liboire et y fit une de ces assertions risquées dont il est coutumier. Il avait nié péremptoirement. Alors pour sortir de là il prit par écrit l'engagement suivant :

" St. Liboire, 8 juin 1863.

" Je m'engage de prouver que M. Laframboise a voté pour enlever $25,642 aux sociétés d'agriculture et $12,500 aux hopitaux et autres institutions religieuses, à la dernière session ; je m'engage de donner cette preuve, dimanche prochain, à la porte de l'église de la paroisse de St. Liboire, après la messe.

" Signé : HONORE MERCIER.

Le *Journal* de St. Hyacinthe ajoutait à ce sujet :

" M. Mercier, l'accusateur, ajouta, à haute voix, que s'il ne prouvait pas son avancé aux jour, lieu et heure fixés, *il consentait à être tenu pour un menteur et à être traité comme tel dans toutes les paroisses du comté !*

" Tout le poids de la preuve incombait à l'accusateur, lui seul était tenu d'être là pour se justifier d'un démenti public, en prouvant aux électeurs qu'il ne les avait pas trompé. Et, cependant, qu'est-il arrivé ?

" Hier, après la messe, M. Mercier était invisible !

" M. Bourgeois y était, lui, et retarda longtemps le moment des explications en priant les personnes présentes d'attendre M. Mercier .... qui ne venait pas.

" Enfin la patience de l'assemblée se lassa et force fut à M. Bourgeois de prouver seul.

" Il lut l'engagement de M. Mercier reproduit plus haut, constata l'absence de l'accusateur, et livra la piètre individualité de ce *MENTEUR PUBLIC* à l'appréciation de l'assemblée."

Notez bien, M. Mercier, que c'est M. Fontaine qui, dans son journal, écrivait que vous êtes un *Menteur public*; notez bien qu'il n'a jamais retiré un seul mot de tout ce qu'il a écrit de vous; notez bien aussi, que c'est M. Bourgeois qui a présidé, à St. Liboire, à votre baptême politique, et que, avec votre consentement donné d'avance, M. Bourgeois vous a baptisé le *Menteur public de St. Liboire*.

Depuis, M Bourgeois n'a jamais retiré un seul mot de ce qu'il a dit de vous. Il a fait plus, ce cruel M. Bourgeois; comme il vous avait pesé à votre poids réel, il dit un jour à ses amis : " Ce paroissien qui " danse si bien sur la corde politique, je " puis, quoique je l'aie proclamé le *Menteur* " *public de St. Liboire;* quoique le 11 no- " vembre 1863, ainsi qu'il appert par le " *Journal* de St. Hyacinthe du 15 novem- " bre de la même année, je l'aie fait flétrir " par une assemblée de cette ville, comme " menteur éhonté,—je puis, dis-je, lui faire " approuver tout ce que j'ai dit de lui et " tout ce que j'ai fait contre lui. Je n'ai " qu'à lui faire apercevoir un avantage " pécuniaire, et il acceptera "

En effet ce cruel M. Bourgeois ouvrit la porte de son bureau, vous fit signe d'y entrer et de vous placer derrière lui, afin de le suivre. Vous êtes entré à son bureau, vous vous êtes placé derrière lui et vous l'avez suivi sous le titre de " Bourgeois et Mercier."

Et M. Bourgeois riait toujours de son bon gros rire narquois : et vous, homme fier

et indépendant! vous dévoriez votre humiliation au milieu du mépris général des libéraux et des conservateurs.

III

QU'EST-CE QUE M. MERCIER POUR LES LIBERAUX?

Qu'est-ce que M. Mercier pour les libéraux? Après avoir été insulté par eux, avoir reçu les épithètes de *menteur*, d'homme *à deux faces*, sans tête, sans jugement, on comprend que sa réputation politique ne doit pas être prisée bien haut. Il sera peut-être curieux tout de même de poursuivre notre investigation.

Il s'agit d'assaut et de force musculaire. Le 23 mars 1863, M. Fontaine disait:

" M. Mercier a cru devoir, vendredi dernier, sans provocation aucune, en aveugle et sourd, assaillir brutalement M. J. A. Simard, employé au greffe, en le prenant à la gorge, à la façon des fort-à-bras et des *pitiers de taverne*. (Hum!)

" M. Mercier fut arrêté sur le champ en vertu d'un *warrant* et amené devant les magistrats à 2 h. p.m., le même jour.

" M. Fontaine occupait pour la poursuite et M. Morison pour la défense..... M, Mercier, en brave garçon *de vieille date* qu'il est, plaida courageusement "non coupable": le premier témoin entendu, M. Mercier substitua à son plaidoyer celui de "coupable," et la cour condamna à $1 d'amende et les frais, M. le rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe*.

" Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris!

" Grand succès, généreux jeune homme, qui censacrez ainsi à la patrie *votre jeunesse, vos talents et la force de vos bras!*"

Notre homme a toujours eu le bras aussi léger que la tête: M. R. E. Fontaine en sait quelque chose.

Le 10 août 1863, le *Journal* de St.Hyacinthe s'exprimait ainsi:

" Le *Courrier* prend des airs de prude révoltée, parceque nous avons exprimé notre dégoût de voir M. Desrosiers se servir d'instrument aussi vil que McNamee, de moyens aussi bas que le massacre, la corruption et la violence organisée et il déplore le caractère sévère de nos remarques à l'adresse de son candidat.

" Triste hypocrite!

" Nous n'avons jamais dit et ne dirons jamais au Dr. Desrosiers et à tout autre la centième partie des injures que le *menteur* de St.Liboire a débitées contre M. Laframboise.

" Jamais toute une ville comme un seul homme ne viendra réprouver et condamner nos paroles.

M. Mercier, seul, peut se vanter d'avoir obtenu cet *honneur*."

M. Mercier ayant censuré l'hon. Sicotte pour avoir accepté la place de juge du district de St. Hyacinthe, M. Fontaine, le 17 septembre 1863, reprit *son ami* en ces termes:

" Dans son numéro du 8 septembre courant, le *Courrier* disait: " L'Hon. Sicotte vient d'être nommé au poste de Juge.... Le comté aura raison de s'enorgueillir de la position qui vient d'être assurée à son représentant.....

" ..... Mais il ne fallait pas croire que le jeune *caméléon* à qui l'on permet d'écrire dans cette feuille, s'en tint là et ne changeât *avant la fin du monde* ces éloges en injures, et ces quelques vérités en calomnies. C'eût été méconnaître les qualités *de sa nature*.

" Aussi nous n'avons pas été surpris de voir le *caméléon*, trois jours après, reprendre une autre couleur.

" Nous n'entreprendrons pas de nommer ou de décrire les couleurs variées du *phénomène*: nous craindrions de nous tromper. Pourtant nous pourrions peut-être nommer sa dernière couleur: *couleur niaise*.

" Le jeune fat *qui se doit des considérations à lui-même, à sa conscience*, qui demande à la *réflection* de *l'inspirer* et cela pour rendre justice sans doute, dit sottement et hypocritement: " Il faut taire le sentiment personnel; c'est un sentiment qui doit se taire, il est trop douloureux pour être exprimé, trop profond pour être compris." Se croyant indigne de lire jamais le candide *Courrier du Canada*, la *chaste Minerve* et l'organe du grand *parti libéral*. s'il ne répétait en refrain, les mêmes balivernes et niaiseries débitées par ces journaux, à propos de la nomination de M. Sicotte comme juge, au risque de passer pour *imbécile*, commet donc la gaucherie (le plagiaire et le fat n'en font pas d'autres) d'écrire dans le journal qu'il appelle partout avec un air de dignité " mon jourrrrrrnal" les injures les plus plates, les calomnies les plus lâches à l'adresse de celui de qui, trois jours auparavant, il faisait de grands éloges.

" Non, le *caméléon* après avoir consulté la *réflection*, nous le dit: " Le nouveau juge est placé entre son crime et l'honneur qui en fut le prix: il est coupable vis-à-vis de lui-même, et de son pays, il a manqué de patriotisme et de fidélité avec ses amis et le pays, il a tout trahi."

" Pauvre jeune homme! Qu'elle est donc votre étoile? Qu'avez-vous donc fait pour avoir mérité tant de disgrâces?.....

" Il n'y a que quelques jours vous vous étiez déclaré *menteur public et calomniateur*; tout récemment aussi vous étiez convaincu d'avoir mendié la rédaction de journaux sans vous

occuper des couleurs politiques, et la semaine dernière, *dans l'espace de trois jours* la *réflection* vous fait commettre, dans votre *jourrrnal*, la contradiction la plus niaise et la plus flagrante dont vous vous soyez encore rendu coupable."

L'année suivante, les libéraux entretenaient toujours la même opinion sur le compte de M. Mercier. Celui-ci, *sur sa déposition* et celle de M. Leroux, inspecteur d'école, ayant fait arrêter M. J. B. Bourgeois et al., pour crime de conspiration, M. Fontaine dans son journal du 14 janvier rendit compte de l'arrestation comme suit :

"Samedi, l'impeccable M. Leroux faisait arrêter sur sa déposition et celles du fameux Honoré Mercier du *Courrier*, le petit Marat de la localité, et d'un nommé Choquette, MM. Bourgeois et Maynard, sur l'accusation impayable de *conspiration* dans le but de faire destituer le *dit* Leroux....."

"Toute la cohorte admiratrice de M. Leroux jubilait et voyait d'avance M. Bourgeois, frappé par cette même loi dont il avait abusé," suivant le *Courrier*, vis-à-vis l'inspecteur d'école.

"Cette ridicule accusation a subi, hier, le sort qu'elle méritait, et ses auteurs couverts de confusion, ont du s'apercevoir qu'on ne joue pas ici avec la justice. MM. Mercier et Leroux, malgré leur bonne volonté évidente, n'ont réussi qu'à faire rire d'eux par les nombreux spectateurs qui assistaient au procès.

"M. Mercier insultait grossièrement M. Bourgeois dans sa feuille de mardi et le condamnait d'avance ; on sentait qu'en mettant *son petit grain de sel* dans l'affaire, il avait l'intention de prendre sous son égide la loi si horriblement violée par les accusateurs de M. Leroux— Pauvre garçon !

Nous ignorons ce qu'il dira pour excuser ses insolentes remarques dans sa prochaine. On peut néanmoins s'attendre à ce que sa rage d'insulteur s'élève jusqu'au banc judiciaire.

"Le public est habitué depuis longtemps aux tirades du héros de St. Liboire et doit prendre son mal en patience suivant l'axiôme charitable *'il vaut mieux endurer sa bête que de la tuer.'*"

Ainsi voilà donc M. Mercier bel et bien rangé par M. Fontaine au nombre des bêtes. Ce n'est pas flatteur du tout.

L'opinion des libéraux se réduit donc à dire que M. Mercier qui sollicite leurs suffrages est un homme en qui on ne peut reposer *aucune confiance*.

Une tête folle,

Un insulteur de ce qu'il y a de plus respectable,

Un pauvre diable ignorant,

Un fourbe et un hypocrite,

Un homme qu'on peut *acheter*,

Un *menteur public*,

Un personnage à deux faces.

Electeurs de St. Hyacinthe, êtes-vous prêts à accorder votre confiance à un tel homme ?

La chose serait bien extraordinaire, car ce que M. Mercier a été à vos yeux, il l'est encore et sa position, depuis 1871 surtout, s'est aggravée par la conduite qu'il a tenue et les *fausses doctrines* qu'il a émises.

La tâche qui nous incombe maintenant est d'examiner.

IV.

M. MERCIER LIBERAL.

Sans entrer dans des détails plus minutieux qu'il ne faut, nous dirons qu'un des premiers actes de ce transfuge politique a été de *conseiller la déloyauté* à ses compatriotes en se déclarant dans une réunion publique à St. Hyacinthe en faveur de *l'annexion* du Canada aux Etats-Unis. Mettant de coté ses professions de foi à l'égard du conservatisme, tournant le dos à ses principes, il ne crut mieux faire, pour capter les faveurs de ses nouveaux amis et ramper à leurs pieds, que de jeter l'insulte à la face des chefs conservateurs, à ceux qui l'avaient aidé au début de sa carrière politique et à épouser les idées extravagantes des exaltés du libéralisme. Ses bassesses lui valurent d'entrer en société comme avocat avec M. R. E. Fontaine, qui *n'a jamais eu en lui* la confiance qu'il serait prêt à accorder aujourd'hui même *à M. Tellier*; puis plustard de partager la clientèle de M. J. B. Bourgeois, celui qu'il appelait le *bourreau* des convenances, le *Robespierre* de la localité et *qu'il avait accusé* du crime de conspiration contre l'inspecteur d'école Leroux.

Cette volte face n'empêchait point cependant M. Mercier de se dire conservateur à St. Hugues, tout comme le fait le Dr. Chagnon, dans Bagot, et de briguer, en 1872, les suffrages des électeurs de Rouville, en fesant force promesses aux conservateurs de cette division électorale, pour mieux les tromper dans le comté. La fourberie est le fonds de son caractère, à tel point qu'il n'y aurait *rien de surprenant*

si, dans la présente lutte, il en venait à *changer de programme* et *a parler contre* son chef, M. McKenzie, afin *de surprendre la bonne foi du peuple.*

Le *menteur de St. Liboire*, comme disait M. le juge Bourgeois, ne resta pas longtemps député de Rouville. M. Cheval lui signifia en 1874 qu'il allait se présenter contre lui. Sachant qu'il serait battu, M. Mercier ne voulut pas s'effacer, sans vouloir soutirer, dit-on, de l'argent de M. Cheval. " Je vous ferai élire par acclamation, disait M. Mercier à M. Cheval, si vous me payez à titre de souscription à l'élection de M. Bourgeois dans Bagot la somme de $1000." On rapporte que cette somme fut promise ; mais M. Cheval tomba aussitôt malade. Alors vous, M. Mercier, homme loyal et scrupuleux, voyant que M. Cheval, malade au lit, ne pouvait ni vous surveiller ni vous contrôler, vous vous mites à travailler pour vous-même contre M. Cheval. Celui-ci dût laisser sa chambre à St. Hilaire, tout malade qu'il était, pour se rendre à St. Césaire, où, dans une assemblée publique, il vous fit voir aux électeurs, comme M. Bourgeois vous avait fait voir quelques années auparavant aux électeurs de St. Liboire,—comme un fourbe et un menteur politique.

Si vous prétendez que ceci n'est pas l'entière vérité, il sera bien facile pour vous de vous disculper. Ayez de M. Cheval un certificat contredisant ces faits, et nous le publierons ; mais vous ne l'aurez pas.

(*Il pense à lui.*)

1o. Les libéraux étant montés au pouvoir et les élections générales ayant laissé M. Mercier sans siége en parlement, ses chefs voulurent le calmer, car déjà il montrait les dents ; et comme les petits présents entretiennent l'amitié, le gouvernement le nomma commissaire-enquêteur, *avec un gros salaire*, à propos de la lettre Pope-McDonald, dérobée au bureau de poste de Montréal, au printemps de 1874.

Mais chose remarquable, ô homme de profond jugement! c'est que, dans cette enquête, vous aviez mis la main sur le malheureux Palmer que vous menaciez de faire pendre comme coupable, lorsque, fort heureusement pour lui, le véritable coupable, Boyes, bourrelé de remords et se sauvant aux Etats-Unis, vous informa que Palmer était innocent et que lui seul, Boyes, était le coupable ; puis il vous en fournissait la preuve. Vous *fûtes obligé* de relâcher le pauvre Palmer à votre courte honte, et le pays acquit la conviction que si cette enquête eût été conduite par l'inspecteur des postes, n'eût pas coûté les milliers de piastres qu'elle a coûtées,et l'inspecteur des postes qui est un homme de jugement, lui, aurait mis la main sur le coupable.

2o. Peu de temps après, une compagnie, à Montréal, voulait faire, au préjudice du pays, une spéculation sur des terrains bordant le canal Lachine. Le gouvernement devant faire élargir ce canal, la compagnie désirait savoir d'avance et avant tout autre, sur quel côté les terrains seraient pris pour élargir ce canal. Alors on vous vit partir un bon matin pour Ottawa, après avoir eu plusieurs entrevues avec les chevaliers du canal. Et, coïncidence singulière ces chevaliers, dit-on, surent aussitôt après votre retour d'Ottawa, que le canal devait s'élargir par le côté nord. Une autre coïncidence non moins remarquable, c'est que peu de mois après cela, vous à qui l'on ne connaissait pas le sou pour spéculer sur le canal, vous receviez des chevaliers du canal Lachine, ou de quelques-uns d'entre eux, la jolie somme de *trois mille deux cents piastres* avec laquelle vous avez acheté la maison que vous habitez. Ah! que vous êtes un homme désintéressé!

(*Il pense à ses parents.*)

1o. Après avoir pensé à soi, il est juste de penser aux autres. Vous aviez un beau-frère, charmant garçon sans doute, M. de Cazes. Vous avez travaillé tant et si bien que vous avez réussi à le faire nommer par le gouvernement de votre papa Mackenzie, agent d'émigration à Paris, avec un salaire de..... $1200
Et allouance pour ses dépenses..... 1400

2o. Après celui-là, il fallait faire nommer un de vos frères, P.A.Mercier. Votre bon papa Mackenzie le plaça aux bureaux des douanes à

Montréal, et lui donna un salaire annuel de..... $900

3o. Vous aviez un autre frère à Upton. Vous vous êtes mis en œuvre de le faire placer. Votre bon papa le plaça, lui aussi, aux bureaux des douanes à Montréal avec un salaire annuel de..... $750

Votre famille a été particulièrement favorisée par M.MacKenzie, ô homme désintéressé et indépendant !

4o. Mais la dernière faveur reçue de ce bon M. MacKenzie est la nomination de M. Delorme à la charge de Sénateur, afin de vous laisser le champ libre. Oui, et, après tant de faveurs dont M. McKenzie vous a comblé, vous et votre famille,—vous ne pouvez être que son valet et son esclave, et les électeurs du comté de St. Hyacinthe n'ont en vous *aucune garantie d'indépendance*. L'intérêt sera le mobile de vos actions.

V.

LES PRINCIPES ACTUELS DE M. MERCIER.

En supposant même que M. Mercier serait désintéressé, il possède des principes dangereux que le peuple de cette province doit repousser de toutes ses forces. Nous voulons parler du *vote obligatoire* et de *l'instruction obligatoire*.

Dans un discours prononcé à Montréal, en octobre 1875, et publié dans le *National* des 27 et 28 octobre, M. Mercier disait :

" Une question qui commence à agiter l'opinion publique, qui réclamera une solution avant qu'il soit longtemps est *celle du vote obligatoire*.....Le scrutin secret ayant aboli la cabale, du moins l'ayant diminué assez pour rendre indifférente une portion considérable des électeurs, il importe de *punir* cette indifférence coupable, afin de la faire cesser. De là *la nécessité d'obliger tout électeur*, à moins *d'excuses légales*, à se rendre au poll pour remplir ce devoir sacré envers son pays *et le force à dire* par qui et comment il veut être gouverné..... La privation temporaire du droit de vote serait, à mon sens, la punition que mériterait celui qui néglige de remplir ce devoir.....

Electeurs, êtes-vous prêt à admettre une pareille doctrine et allez-vous envoyer en Parlement un homme qui travaillera à rendre le vote obligatoire ? Etes-vous prêt à renoncer à votre liberté pour vous exposer aux vengeances politiques ? Supposons aujourd'hui qu'un électeur n'ait confiance ni en M. Mercier, ni en M. Tellier et qu'il ne veuille point voter, serait-il juste de le punir, parce qu'il a des raisons particulières de ne pas se rendre au bureau de votation ? S'il arrive une élection où les candidats sont inacceptables à un individu, allez-vous forcer celui-ci à voter malgré lui ? Cette doctrine est injuste et vexatoire et le principe qui lui sert de bâse est faux. Voilà pourquoi on ne peut être pour M. Mercier.

Une autre doctrine encore plus dangereuse que professe le candidat libéral est celle de l'instruction obligatoire. M. Mercier *voudrait obliger le père de famille* à envoyer son enfant à l'école, *sous peine d'amende*. Voici ce que disait M. Mercier dans un discours devant le club-national à Montréal le 21 avril 1876, il n'y a que *deux ans*.

" La seule question pour nous, dans l'état que nous fait notre loi scolaire, n'est pas de savoir si la société peut édicter des règlements pour punir les parents négligents, mais bien si cette société doit se contenter de la pénalité actuelle, ou si elle ne doit pas aller plus loin, faire un pas de plus et *punir par une amende* ou la privation des *droits politiques* ceux qui sans excuse, négligent de donner à leurs enfants les bienfaits de l'instruction élémentaire.....

" La révolution de 1789 qui a fait tant de grandes choses, que les horreurs de 93 n'ont pu faire oublier, a cru nécessaire pour relever l'homme de la dégradation dans laquelle une tyrannie onze fois séculaire l'avait plongé, de lui ouvrir à deux battants, les portes du temple de l'instruction et ne manqua pas pour mieux y parvenir d'obliger les père et mère d'envoyer les enfants aux écoles élémentaires ; une amende était imposée à ceux qui négligeaient de faire inscrire les enfants sur le régistre de l'école, les récidivistes étaient punis par la privation durant dix ans de leurs droits civiques. La même pénalité frappait les jeunes gens qui à l'âge de vingt ans n'avaient pas appris une science, un état ou un métier utile à la société.

"C'est en Prusse que l'instruction obligatoire paraît avoir produit des résultats plus tangibles et c'est là aussi qu'on trouve son application mieux reglée et sa violation mieux punie par la loi.....

" Un écrivain distingué croit que le meilleur moyen d'engager les parents à faire instruire leurs enfants serait de priver de leurs droits

politiques, tous ceux qui avant vingt ans ne sauraient ni lire ni écrire et ce à partir d'une époque définie. Cette pénalité n'atteindrait que la génération future, et rencontrerait peut-être moins d'opposition qu'une autre plus sévère

" Toutefois il me paraîtrait rationnel de l'accompagner d'une autre pénalité de même genre, contre les pères, qui, à partir de telle époque, ne rempliraient pas les conditions voulues par la loi, en envoyant à l'école pendant un certain nombre de semaines chaque année, ou en faisant instruire autrement leurs enfants.

" De cette manière on atteindrait le véritable coupable ; car punir le fils seulement, c'est de rejeter sur lui la faute à laquelle il n'a point participé ; mais frapper le père et le fils, c'est provoquer leur attention et stimuler leur zèle à l'égard d'une obligation qu'ils auront un intérêt égal et réciproque à remplir."

Ainsi sur cette question de l'enseignement obligatoire, il résulte, soit du texte même de la lecture, soit des conséquences rigoureuses qui en découlent :

1o. Que M. Mercier veut que nos enfants ne soient plus à nous, mais soient à l'état ;

2o. Que les parents en soient toujours chargés ; mais que l'état seul puisse en disposer ;

3o. Que les parents *soient contraints*, bon gré, mal gré, d'envoyer leurs enfants à l'école, à peine d'amende et même de privation des droits politiques ;

4o. Qu'ils ne soient plus juges eux-mêmes des raisons qu'ils peuvent avoir de retenir leurs enfants à la maison ; mais que ce soit un officier payé par eux qui juge sans s'occuper d'eux ;

5o. Que ce ne soit plus la bonne mère canadienne-catholique qui décide si sa fille est assez bien, si le temps n'est pas trop froid ou trop humide, s'il n'est pas nécessaire qu'elle garde la maison, et n'aille pas à l'école ; mais que ce soit l'officier du gouvernement de M. Mercier qui, après avoir fait une enquête avec plus ou moins de délicatesse, plus ou moins de convenance, décide si l'enfant est assez bien pour aller à l'école ;

6o. Que cet officier ait le pouvoir de faire *payer l'amende*, ou de punir d'une autre manière, le cultivateur, l'artisan ou autre qui sera surpris à violer cette loi tyrannique que *M. Mercier* veut travailler à imposer au peuple canadien.

Ces principes de M. Mercier sont *entièrement* contraires *aux enseignements de l'Eglise Catholique*. Dans les pays où on a voulu faire adopter *l'instruction obligatoire*, les Evêques s'y sont opposés, et, dans cette province, l'épiscopat réprouve de semblables idées. Sur ce point, M. Mercier possède donc des opinions *anti-catholiques*, *anti-sociales*, et nos comtés n'ont pas besoin d'hommes de cette espèce pour donner *force de loi* à des doctrines que *la conscience réprouve*. M. Mercier est donc un homme dangereux et les électeurs n'ont pas besoin

D'un annexioniste, par conséquent d'un homme déloyal,

D'un partisan du vote obligatoire,

D'un partisan de l'instruction obligatoire que l'église catholique réprouve,

D'un homme qui ne recherche que son avancement personnel et celui de ses parents,

D'un homme à *deux faces*, comme l'appelait M. Fontaine,

D'un menteur public, comme l'appelait M. Bourgeois,

D'une girouette politique.

Electeurs du comté de St. Hyacinthe, *votre devoir* est de choisir, pour vous représenter en Parlement, non un hableur de husting comme M. Mercier, mais un homme *sage, modéré*, jouissant de la *confiance publique*, sur le caractère duquel il n'y a rien à dire, en un mot un homme vous offrant les garanties nécessaires d'indépendance et disposé à travailler pour *votre bien*, désireux d'accorder la protection à l'agriculture et à l'industrie.

Méditez bien les pages que nous avons écrites, les contradictions de M. Mercier, ses injures, ses volte-faces et vous ne pourrez faire autrement que de voter contre lui. Le choix d'un candidat est pour vous *un devoir de conscience* et sachez le remplir avec indépendance et en homme de cœur.
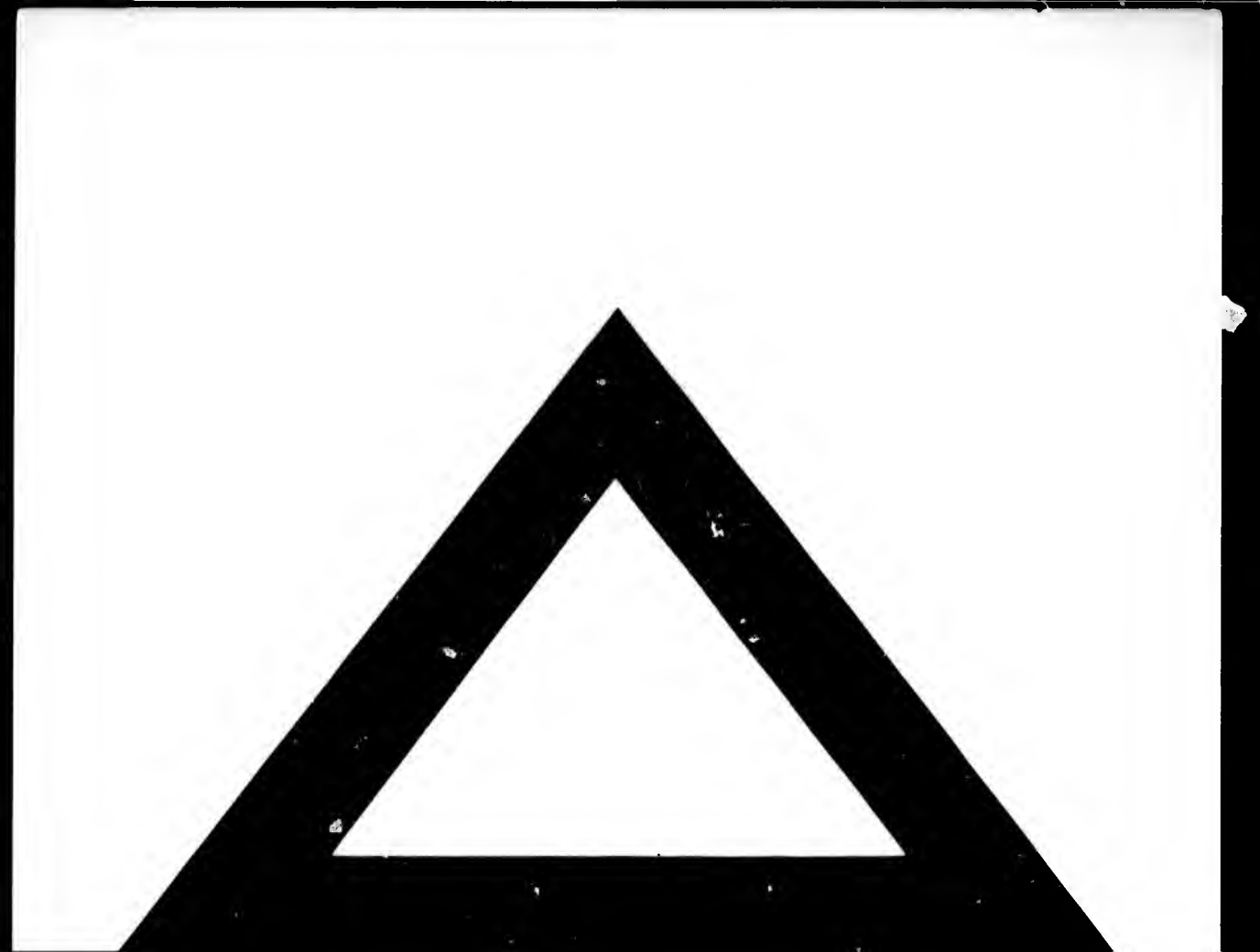
VOTEZ POUR M. TELLIER!